

Adresse de la société populaire de Compiègne qui félicite la Convention d'avoir démasqué les faux patriotes et abattu le crime, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Compiègne qui félicite la Convention d'avoir démasqué les faux patriotes et abattu le crime, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 243-244;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20312_t1_0243_0000_12

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[Beaumarchés, 27 pluv. II] (1).

« Citoyens représentans,

Depuis longtems l'humanité outragée, foulée aux pieds dans nos colonies invoquoit le secours de la philosophie et de la vertu, elle l'invoquoit mais en vain, leur voix étoit étouffée par une sordide avarice, par un dur et cruel despotisme; le génie seul de la liberté pouvoit opérer cette grande et sublime régénération. Lui seul pouvoit anéantir le barbare et monstrueux commerce du sang de nos semblables; il parle et à sa voix, les chaînes de l'esclavage sont tombées dans l'autre hémisphère; désormais, il ne nous présentera plus le spectacle affligeant d'un peuple de forçats, nous disons plus, d'un peuple d'animaux. Français! Ce sera des amis, des frères, non la liberté des noirs n'est plus un rêve philanthropique, la douce et sensible réalité y est substituée. Peuples libres, réjouissons-nous à cette conquête, elle est le triomphe auguste de l'humanité, de la philosophie, de la liberté et de l'égalité; despotes tremblez les peuples se réveillent.

Des satellites de Georges, des esclaves de Pitt ont, dit-on, souillé de leur présence nos colonies républicaines, qu'ils fuient ou des nouveaux citoyens, armés de la liberté seule, sauront bien les anéantir, qu'ils fuient ou ils y trouveront bientôt Dunkerque, Toulon et la Vendée. Monumens perpétuels mais terribles, ils rediront sans cesse à la postérité que les despotes ne sauroient se mesurer avec les peuples libres, qui ne connoissent d'autre pouvoir que celui des loix, d'autre passion que l'horreur de la tyrannie.

Nous voudrions, Citoyens Représentans, vous peindre les divers sentimens qui se sont succédés dans nos cœurs à la lecture de votre mémorable et salutaire décret du 16 pluviôse, mais est-il d'expression assez énergique? Nous nous contenterons de vous dire que des larmes ont coulé de nos yeux, et nous finirons par vous demander que le décret sublime traduit dans toutes les langues soit connu de l'univers entier, qu'il porte dans tous les cœurs la douce émotion qu'il a produit dans la nôtre, et que dans toutes les parties du globe on sache ce que peuvent pour la gloire et le bonheur d'un peuple les vertus vraiment républicaines. »

SEREI (*présid.*), COBEG (*secrét.*),
DUCASSE (*secrét.*), ETEMPAT (*secrét.*).

16

Le citoyen Malibran, membre du district de Béziers, fait don à la nation du traitement de la place qu'il occupe; il y renonce jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (2).

(1) C 299, pl. 1046, p. 24.

(2) P.V., XXXIV, 60. Bⁱⁿ, 5 germ.. (2^e suppl^e).

17

Les sociétés populaires de Nemours, Compiègne, Rouen, Poissy, Vernon, les administrateurs du département de l'Oise, le directoire régénéré du département de la Seine-Inférieure, les juges-de-peace de la commune de Rouen, le Conseil-général de la commune de Chartres, le conseil-général de la commune de Saint-Quentin, la société populaire et les juges de paix du canton de Liancourt, les administrateurs du district de Versailles et le détachement de l'armée révolutionnaire séante à Noyon, félicitent la Convention nationale des grandes mesures quelle a prises pour sauver la liberté menacée par des hypocrites qui, sous le masque du patriotisme, ont trop longtemps abusé le peuple. « Il est temps, disent les uns, que les traîtres, les ambitieux et les faux patriotes soient démasqués et anéantis; il est temps que l'intrigue et la cabale soient forcés de céder la place à la justice et à la vertu.

« Les traîtres sont connus, disent les autres; nous demandons leur juste châtement: que notre exécration puisse les accompagner au-delà du tombeau; périssent comme eux tous les ennemis du peuple ».

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion de ces différentes adresses au bulletin (1).

a

[Nemours, 30 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

A la lecture du procès-verbal de la séance dans laquelle la Société avait arrêté qu'il vous serait fait une adresse pour vous féliciter d'avoir échappé aux poignards des assassins.

Sur la proposition d'un membre, elle a, par un mouvement spontané, prononcé le serment suivant au milieu des applaudissemens des tribunes: « Nous jurons de faire un rempart de « nos corps à la représentation nationale, et de « verser jusqu'à la dernière goutte de notre « sang pour la défendre contre tous les enne- « mis de la liberté. »

Ce serment a été répété par le peuple parmi les cris mille fois répétés: Vive la République! Vive la Montagne ou la Mort. »

GAULT, GAUTHIER, SAULNIER, LOGERT,
(membres du C. de correspondance).

b

[Compiègne, 29 vent. II] (3).

« Dignes représentans d'un peuple libre, Une nouvelle conspiration vient d'éclater; les coupables sont atteints et le glaive de la loi va les frapper,... Vive la République!

(1) P.V., XXXIV, 60. Débats, n° 559, p. 192 et 193; Audit. nat., n° 549; Ann. patr., n° 447; M.U., XXXVIII, 62 et 89; Bⁱⁿ, 4 germ.

(2) C 299, pl. 1046, p. 25. Bⁱⁿ, 4 germ.

(3) C 299, pl. 1046, p. 26.

Les intriguans, les faux patriotes, les machinateurs sont reconnus et démasqués, le crime est abattu, la vertu est debout..., Vive la Montagne...

Vous serez toujours les mêmes, vous ne perdrez rien de votre courage, de votre vigueur, de votre impartialité,... et nous, nous conserverons jusqu'au tombeau le même amour pour la liberté, la haine la plus vive pour la servitude et le despotisme. Vive la République... elle est encore, elle sera toujours triomphante. »

QUINQUET (*présid.*), GIVÉ (*secrét.*),
MOTTET (*secrét.*).

c

[Rouen, 28 vent. II] (1).

« Citoyens représentans,

De nouvelles intrigues, des intrigues ourdies avec une perfidie d'un caractère plus affreux viennent d'éclater et jusqu'à quand les traîtres formeront-ils donc de nouveaux complots et ne savent-ils que le génie de la Liberté l'emportera toujours ?

La malveillance est comme l'hydre. Il faut couper toutes ses têtes pour la détruire ; trop de ménagemens ont compromis la liberté ; les mesures doivent être expéditives, elles doivent écraser tous les intriguans et faire définitivement triompher la Liberté.

La Montagne vient de développer une nouvelle énergie. La Société populaire et les bons sans-culottes qui suivent ses séances, viennent de renouveler en présence du représentant montagnard Siblot, le serment de rester inlassablement attachés à la représentation nationale. Que de la cime de la redoutable Montagne s'écroulent ces masses qui doivent entraîner tous les obstacles ; qu'elle écrase tout ce qui lui fera résistance ; qu'elle compte sur notre dévouement. Tout notre sang est à la République et à la Montagne. Vive la République, Vive la Montagne. »

MARTEAU fils aîné, THIERRY, BLACHON, DINNÉ (*présid.*), Aug. JUSTIN, LEGENDRE (*vice-présid.*), GOSSELIN, LAMBERT, COURTIN, FOURNIER (*secrét.*), V. FONTAINE, LAMINE, GIGUET, CRESPIEN fils (*secrét.*), GUÉRANT, GANCE, ROZEL, CUSSON, DELAMARE, BUCAILLE, C. A. PALIARD, D. DELALONDE, PAIN, RENOUX, T. HACHE, LACHENEZ-HEUDE fils, LEGRIEL, MILLET, BOURGEOIS le jeune, OSMONT, BLANCHE, LE MICHEL, J.-A. MUSSARD, D. DUMONT, DUMAINE, J.-B. SOYER, Félix ROY dit le Républicain, BALÉ, LE CARPENTIER, LAMICOURD (*chirurgien de l'hospice*), I.-L. ORFORD, BRUNE, SERVIER, FOREAU, LAGASSE, LANGLOIS, PINCHON, J.-B. POISSON, P. CAVEY (*cap^e, 4^{m^e} c¹⁰*), ADAM, TURIOT, P. DELALONDE, VOVARD, P. LORIN, DERSQUE, V. GONTIER, Louis COTY, Ph. ERIEULT, LALOYÈRE, CAPELLE, C. CARREZ, MOZE, DUMENIL, CANU, LEQUESNE, Jean LEPROU, CHAPRON, CAMPART, Fr. BERTRE, TERVE, J. SAGOT, MOREL, Adrien AUBE, FILLEUL (*père de 13 enfants*), LE PETIT, BÉRANE, DORDELLE, CASSIN, P. SUGNET, MÉSANGE, S.

(1) C 298, pl. 1033, p. 1, 2, 5. Bⁱⁿ, 13 germ.

PIEVERT, HAGUELON fils, BULTÉ (*caporal*), FRÈRE (*caporal*), OUVEN, Guill. BIGOT, MAGNIER, GUISIER, BETTENCOURT, REBUL, Nicolas GOHOREL, Félix HELLOT, Eudes HELLOT, FOUARD jeune, GIOSNE, HIRSCHMANN, BERTRAND, EUGEY, LESUEUR, J. LESUEUR, J. MARTIN, SAGUET, Alex. DELARUE, Fr. MULLOT, Louis CAIRE, Ch. LEJEUNE, LUCET, L.-C. CHOUVIN, Benjamin BOQUET, DRIEU, SOURDON, DUMONT, MOREL, RACINNE, J.-P. DUGUÉ, GRAINDORGE, N. LE BOURSIER, J. DUCHESNE, Jac. GALOPIN, VAUSSIÈRE, P.-P. LE BOURSIER, J.-B. DUMONT, MALLET, GRANDIN, CANTELOUP, MAUGÉ l'aîné, Richard CECILLE, TOUVET père, GASSE, J. MOUTIER, CAVILLON, SEMENT, VASSE neveu, FOURNIER fils, LEJONGLEUR, FOURNIER père, [plus environ 700 autres signatures].

[Extraits des p. v. de la Sté popul., 28 vent. II].

Lamine monte à la tribune, les scélérats dont le masque vient de tomber, et qui avoient ourdis une trame exécrationnelle pour perdre la République en étoit les motifs : après avoir convaincu que l'empêchement apporté à l'arrivage de nos denrées dans cette commune, était une des émanations de ce complot, il conclut qu'un serment soit prêté de plutôt souffrir mille morts qu'il soit porté la moindre atteinte à la Convention, à cette sainte Montagne, le bonheur des Français ; aussitôt par un seul transport, ce serment est prêté et par tous les membres de la Société et par les tribunes. Il demande en outre, qu'il soit fait une adresse à la Convention pour lui manifester et nos transports pour elle, et notre ardent amour pour la liberté, et sur le champ Thierry et Blanche sont nommés pour sa rédaction.

Un instant après Thierry lit l'adresse, elle a été adoptée et chacun s'empresse de la signer.

P.c.c.: MARTEAU fils aîné, FOURNIER (*secrét.*).

d

[Poissy, 30 vent II] (1).

« La Liberté vient encore d'être en danger ; l'énergie et la vigilance du Comité de Salut public viennent d'arracher le masque des faux patriotes et de dévoiler à l'univers des monstres qui établissaient leur élévation et leur fortune sur l'asservissement de leur patrie. Déjà une partie des conspirateurs attendent au milieu de leurs complices la punition de leurs abominables forfaits. Justice, législateurs ! pères de la patrie ; justice prompte, législateurs ! Pères de la Patrie, Justice prompte ! Ne souffrez pas que la vengeance nationale soit différée, la liberté l'exige, la Société populaire de Poissy vous la demande.

Justice ! et ça ira. »

RAIMBAULT, FLIX, MEISGNY (*présid.*), PANGOT, VILLERS (*secrét.*), LESEUR l'aîné, LANGLOIS, CATALY, BOUTROY, ROY, MORSALINE père, NAUROY, L. JAISSIER, MOYGEREC, LEFÈVRE, BARBIER l'aîné, CARLIER, NABASSON, PRADET,

(1) C 299, pl. 1046, p. 28. M.U., XXXVIII, 89 ; Bⁱⁿ, 4 germ.